

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-9

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	945 720
Intégration et accès à la nationalité française	0	4 991 175
TOTAUX	0	5 936 895
SOLDE	-5 936 895	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 5 936 895 € des autorisations d'engagement et de 5 936 895 € des crédits de paiement de la mission « Immigration, asile et intégration ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 945 720 € en autorisations d'engagement et de 945 720 € en crédits de paiement du programme « Immigration et asile » ;
- une minoration de 4 991 175 € en autorisations d'engagement et de 4 991 175 € en crédits de paiement du programme « Intégration et accès à la nationalité française ».